

## **FONCTIONNALITES DU "PORTAIL ENT PARENTS"**

Son contenu est en constante évolution et est déployé au fur et à mesure de l'année scolaire pour vous assurer la meilleure information possible.

Vous y trouverez notamment :

1. un service de messagerie qui vous permet de communiquer avec l'établissement et chaque membre de l'équipe pédagogique, éducative et administrative.
2. les cahiers de texte numériques : les enseignants y inscrivent cours après cours les activités pédagogiques effectuées en classe et le travail scolaire à effectuer au domicile. Il peut contenir des documents joints.
3. des informations concernant le fonctionnement de l'établissement et de ses services (CDI, vie scolaire, intendance, santé, social...) : heures d'ouverture, actualités, réunions, calendrier...
4. des informations concernant le fonctionnement pédagogique : projets disciplinaires ou transdisciplinaires, ressources (documents pédagogiques, orientation...), espace classe de votre enfant...
5. l'accès à PRONOTE

## **FONCTIONNALITES DE "PRONOTE PARENTS"**

Le service PRONOTE est quant à lui accessible via l'ENT et vous donne accès à toutes les données concernant le suivi de la vie scolaire, au sens large du terme :

1. les absences et retards : au jour le jour, le cumul, les motifs (réglés, non réglés)
2. l'emploi du temps réel de votre enfant mis à jour quotidiennement : toute modification d'emploi du temps est visible, en cas de doute vous pouvez vérifier les informations données par votre enfant
3. le relevé des notes saisies au fur et à mesure par l'équipe pédagogique
4. les graphiques de résultats dans les différentes matières
5. le bulletin trimestriel dès que le conseil de classe s'est déroulé.
6. le suivi des acquis des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, dont la validation est indispensable à l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB).
7. le récapitulatif des punitions et sanctions prises à l'encontre de votre enfant avec les motifs et les circonstances. Pour mémoire, la punition est une mesure d'ordre intérieure et la sanction est une mesure disciplinaire légale qui figure dans le dossier administratif de l'élève pour un temps défini, entre l'année scolaire et la scolarité entière (Article R511-13 du code de l'éducation).